

DÉPLACEMENT EN TERRAIN ENNEIGÉ avec :



Créé le 31/08/2023 - Actualisé le : 14/12/2025

OBJECTIFS

Se déplacer en montagne enneigée, en adoptant les bonnes stratégies de gestion des risques et en optimisant sa trace :

- Connaître et repérer à l'aide d'outils dédiés, en amont de la sortie, les risques liés à l'humain, les conditions et le terrain.
- Connaître les principales caractéristiques et les mécanismes de base du fonctionnement du manteau neigeux.
- Appliquer et adapter sur le terrain ses connaissances théoriques et savoir-faire techniques.
- Communiquer avec son groupe de façon claire en appliquant des méthodes reconnues.
- Savoir mettre en œuvre une démarche structurée d'analyse des situations et de prise de décision.
- Connaître les facteurs humains (pièges, intuition) et leur influence sur la prise de décision.

POURQUOI ?

- La montagne est un milieu naturel qui peut rapidement devenir hostile.
- Comme n'importe quelle tâche, une intervention en montagne se doit d'être préparée suivant les grands principes généraux de prévention énoncés dans le code du travail :
 - Préparer son déplacement et anticiper les dangers objectifs et subjectifs inhérents à ce milieu.
 - Éviter les risques.
 - Analyser et évaluer les risques résiduels.
 - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique (sécurité, technique ...).

PUBLIC

- Tous salariés du secteur public ou privé, qui dans le cadre de leur travail doivent se déplacer en terrain montagne en hiver et pour qui cela constitue un risque professionnel.
- Être équipé de son matériel technique (rackets, skis, bâtons...).
- Être équipé de son matériel de sécurité (DVA, sonde, pelle, sac à dos...).

PRÉ-REQUIS

- Salariés maîtrisant le français.
- Aucun autre pré-requis n'est exigé.

FORMATION

- Formation de 2 jours soit 16h au total.
- L'effectif de 2 pers. mini. et 8 maxi.
- Formation en Intra ou en Inter.
- Formation en salle et sur le terrain.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription définitive à réception d'un contrat, convention ou devis accepté par le client, un mois avant le début de la formation.

MOYENS

- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, didactiques, heuristique, mises en situations, échanges.

- **Matériel** : DVA, sondes, pelles, sac « cible » pour ensevelissement, téléphone portable, jalons, ardoise blanche + feutre white-board.

- **Animation** : Vidéo projecteur, écran, tableau blanc, petit matériel divers.

- **Documents** : Documents ANENA.

PARCOURS PSH

- Sécurisez votre parcours, contactez moi

TARIF

- Intra : 1 890€
- Inter : 735€ / pers.

FORMATEUR GUIDE HAUTE MONTAGNE CERTIFIÉ ANENA

ALPIVIA Formation - Eric PEREIRA

14A avenue de la libération
05100 Briançon

06 81 66 66 02
contact@alpivia.fr

O.F. N°93050088405

NOS RÉSULTATS

- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 100%
- Taux de recommandation : 100%

FORMONS VOS COLLABORATEURS AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

CONTENU

- **Bases de nivologie pratique** :
 - Connaissance des situations avalancheuses caractéristiques.
 - Compréhension du mécanisme de déclenchement des plaques.
 - Mise en situation de déplacements en terrain de montagne hivernale :
 - Planification d'une mission selon une démarche structurée.
 - Acquisition de l'autonomie dans l'utilisation d'outils (bulletins avalanches, cartes des pentes).
 - Analyse des risques : compétence des agents, niveau de risque et choix du terrain.
 - Intégration des pièges de l'inconscient dans les prises de décision.
- Gestion de la sécurité lors du déplacement :
 - Protocole de tests DVA.
 - Techniques et stratégie de progression seul ou en équipe.
 - Lecture des pentes et des pièges de terrain (conséquences)
 - Briefing, consignes
 - Apprentissage par le retour d'expérience, de la journée ou à partir d'incidents vécus.
- La validation :
 - Suivre la totalité de la formation.
 - Questionnaire individuel de contrôle des connaissances.
 - Mises en situation de chaque stagiaire
 - A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation « Déplacement en terrain enneigé » validant les acquis par Alpivia et l'ANENA.

ENJEUX

HUMAINS

- Préserver l'intégrité physique et mentale des salariés.
- Éviter les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles.
- Favoriser le développement personnel et professionnel des salariés de l'entreprise.

JURIDIQUES

- Éviter que la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise ne soit engagée.
- Se conformer à l'article L.4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».
- Se conformer à l'article L.6321-1 du code du travail.

ECONOMIQUES

- Améliorer la performance de l'entreprise,
- Diminuer le coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- Diminuer les pertes ou le manque à gagner pour l'entreprise.

SOCIAUX

- Créer les conditions d'un dialogue renoué.
- Améliorer l'image de l'entreprise et ainsi augmenter son attractivité.
- Améliorer le climat social et les performances de l'entreprise.
- Augmenter l'efficience.

